



Demande de proposition (DDP) pour les définir les enjeux intersectionnels liés au sexe dans le secteur de l'efficacité énergétique au Canada.

Cette modification n° 1 de la demande est publiée pour :

- répondre aux questions posées;
- amender la demande de proposition.

Question 1 :

En vertu du critère obligatoire n° 1 (O1), la recherche stratégique intègre-t-elle l'évaluation des programmes et la mesure du rendement?

Réponse 1 :

*La recherche stratégique n'a pas le même objectif que l'évaluation des programmes ou la mesure du rendement. **La recherche stratégique** peut être caractérisée comme un processus de **recherche** consacrée à une problématique sociale fondamentale, ou d'**analyse** de cette dernière, visant à fournir aux décideurs politiques des recommandations pragmatiques et concrètes dans le but de remédier au problème identifié. De leur côté, l'évaluation des programmes et la mesure du rendement peuvent participer à l'amélioration de la qualité de l'expérience de recherche stratégique comme démontré.*

Question 2:

En ce qui a trait au critère obligatoire n° 1 (O1), RNCan peut-il préciser quels sont les domaines qu'il considère associés aux « recherches stratégiques sur des sujets liés à l'énergie, aux changements climatiques ou à l'environnement au Canada, y compris la production de rapports contenant des recommandations? »

Réponse 2 :

Les « recherches stratégiques sur des sujets liés à l'énergie, aux changements climatiques ou à l'environnement au Canada » couvrent la recherche stratégique canadienne sur des sujets tels que l'efficacité énergétique, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, l'exploitation durable des énergies, les efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, les incidences environnementales des changements climatiques ou du secteur énergétique, ou tout autre sujet lié à l'énergie, aux changements climatiques ou à l'environnement évoqués dans le mandat de RNCan, dans les travaux du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de ressources naturelles ou dans tout autre initiative d'un organisme public en matière d'environnement et de ressources naturelles.

Question 3 :

Le soumissionnaire peut-il avoir recours à l'expérience d'un sous-traitant pour satisfaire au critère obligatoire n° 2 (O2)?

Réponse 3 :

*Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, **ni ses sous-traitants**.*

Question 4 :

RNCan dispose-t-il d'un budget donné pour mener ces recherches?

Réponse 4 :

Le coût de ces recherches a été estimé entre 120 000 \$ et 170 000 \$.



Question 5 :

RNCan dispose-t-il d'un budget distinct pour l'achat de données, notamment auprès de Statistique Canada, ou ces coûts doivent-ils être estimés et inclus dans la proposition de l'entrepreneur?

Réponse 5 :

RNCan et l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) ont accès à un large éventail de données. Les soumissionnaires doivent se familiariser avec ces données disponibles sur le site Web de RNCan. Tout coût supplémentaire lié à l'achat de données, notamment auprès de Statistique Canada, doit être estimé et inclus dans la proposition du soumissionnaire si ce dernier prévoit qu'elles seront indispensables pour mener à bien son projet.

Questions 6 et 7 :

RNCan peut-il fournir les trois évaluations de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) récemment réalisées par l'OEE?

Je ne sais pas où me procurer les trois évaluations de l'ACS+ sur lesquelles l'OEE a récemment travaillé comme mentionné à la page 29 de la DDP.

Réponses 6 et 7 :

Les trois évaluations de l'ACS+ ont été mentionnées par erreur dans la DDP, dans laquelle il était précisé qu'elles seraient fournies en pièces jointes. Ces évaluations ne constituent pas un élément essentiel de la DDP et ne fourniraient aucune orientation en sus de ce qui a déjà été précisé dans le reste de la DDP.

Question 8 :

RNCan demande-t-il à ce que les critères obligatoires listés dans la pièce jointe 1 soient satisfaits par un seul individu, ou est-il acceptable qu'une équipe d'individus satisfasse collectivement aux critères mentionnés?

Réponse 8 :

*La recherche de preuves d'expérience du « **soumissionnaire** » est le critère obligatoire. En vertu de la définition donnée à la réponse n° 3, cela signifie que les preuves d'expérience requises dans le cadre des critères O1 et O2 peuvent être obtenues auprès d'un seul individu/d'une seule personne **ou** d'une équipe d'individus qui satisfait collectivement à ce critère d'expérience.*

Par conséquent, modifiez comme suit :

À la page 29, dans l'annexe « A » - Énoncé des travaux (EDT)

SUPPRIMEZ :

Les travaux récents de l'OEE en matière d'ACS+ :

- Ci-jointes : trois évaluations de l'ACS+ sur lesquelles l'OEE a récemment travaillé concernant les programmes d'efficacité énergétique pour les maisons, les bâtiments et les carburants à faible teneur en carbone. Elles illustrent l'état actuel des travaux en matière d'ACS+ à l'OEE et cernent les lacunes en matière de recherche (qui devraient être comblées par les travaux du présent contrat). Elles peuvent également fournir des sources de données utiles comme point de départ.
- Profil de l'information sur le rendement « efficacité énergétique » de l'OEE (voir la section 5.2 : ACS+). Tenez compte des indicateurs que nous avons pour l'ACS+ et déterminez si vous pouvez recommander un ou des indicateurs améliorés dans vos recommandations finales.
- Profil de l'information sur le rendement « transport à teneur réduite en carbone » de l'OEE (voir la section 5.2 : ACS+). Tenez compte des indicateurs que nous avons pour l'ACS+ et déterminez si vous pouvez recommander un ou des indicateurs améliorés dans vos recommandations finales.



TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT INCHANGÉES